

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

LA PLUME DES RELAIS

Octobre - Novembre - Décembre 2015 / N°35



DOSSIER

« L'enfant en situation de handicap »

Editorial

Le nouveau Multi accueil intercommunal a été inauguré Samedi 3 octobre 2015. Ces nouveaux locaux permettent d'étendre la capacité d'accueil en passant de 20 à 30 places dans des espaces agréables et parfaitement adaptés.

En parallèle, les familles bénéficient d'une offre d'accueil individuelle avec 214 assistantes maternelles présentes sur chaque commune du territoire.

Le nouveau Pôle Petite Enfance, qui regroupe ainsi les services du RPAM et de la crèche, permettra de mutualiser les moyens et les espaces, de centraliser les demandes des familles en matière de modes d'accueil et d'accompagner les parents dans la recherche de la réponse la mieux adaptée à leurs besoins.

Les travaux de rénovation du RPAM proprement dit ont été lancés début octobre 2015...

Fernand Burkhalter

Président de la Communauté de Communes
Maire d'Héricourt

RELAIS PARENTS-ASSISTANTS MATERNELS
1 FAUBOURG DE MONTBÉLIARD

70400 HERICOURT TÉL : 03 84 36 60 66

pays
d'Héricourt
communauté de communes

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de la
Haute-Saône

Réseau
des RAM

DOSSIER **L'accueil de l'enfant en situation de handicap.**

Le personnel des structures petite enfance (crèche, halte garderie ou RPAM) tout comme les professionnels de l' accueil à domicile ne sont pas toujours suffisamment formés pour répondre aux attentes et demandes des familles dont un enfant pourrait être en situation de handicap.

En effet, vous pouvez être amenés à accueillir des enfants présentant des difficultés de développement, c'est pourquoi nous avons voulu aborder ce thème dans le journal afin de vous donner un maximum d'informations, de réponses et de pistes aux questions que vous pouvez vous poser en tant que professionnel mais aussi aux interrogations des parents qui vous confient leurs enfants .

La Commission Départementale d'Accueil des jeunes Enfants de Haute Saône s'est engagée à mettre en œuvre des mesures en faveur des enfants porteurs de handicap ; en 2014. La CAF de Vesoul a donc proposé aux animatrices de RPAM de réfléchir à cette thématique en collaboration avec l'association « Une Souris Verte ».

Les animatrices ont bénéficié d'une formation les 24 et 25 septembre 2015 sur cette thématique. L'objectif étant de pouvoir échanger ensuite avec les assistantes maternelles.

« Une Souris verte » est une association qui est née en 1989 de la volonté de parents d'enfant en situation de handicap. Ils ont créé une halte garderie accueillant des enfants en situation de handicap en compagnie d'autres enfants. Plus de 20 ans plus tard, l'association « Une Souris Verte » a toujours comme objectif de sensibiliser aux différences et d'inclure les jeunes enfants en situation de handicap dans la société.

Pour cela, elle a développé au fil du temps plusieurs actions réparatrices en 4 axes :

- Accueil des enfants en situation de handicap parmi les autres
- Accompagnement des familles d'enfants en situation de handicap
- Formation aux acteurs et professionnels de l'enfance
- Sensibilisation à la différence

Coordonnées :
Association « Une souris verte... »
19 rue des Trois Pierres 69007 Lyon
Tel : 04 78 60 52 59 / Fax : 04 78 60 72 27

L'accueil d'un enfant en situation de handicap chez une assistante maternelle

Écrit par **Judicaëlle Brioir**

« Tout professionnel de l'accueil à domicile de la petite enfance peut être amené à accueillir un jeune enfant en situation de handicap, que ce soit par choix, par «hasard», à la demande de famille ou d'une institution employeur.

Mais le handicap fait souvent peur et il existe bien des freins à l'accueil de ces enfants. Nombre de questions sont soulevées par les assistantes maternelles lors d'une telle demande d'accueil:

Peut-on accueillir un enfant handicapé sans avoir une formation spécialisée ? Cet enfant particulier ne va-t-il pas me monopoliser au détriment des autres enfants accueillis ? Que vont dire leurs parents ?

Le rôle de l'assistante maternelle auprès de cet enfant un peu différent, comme pour tout enfant accueilli, est de répondre à ses besoins: besoins fondamentaux de sommeil et d'éveil, nourriture, affectifs, de sécurité, de repères et de limites, de socialisation, etc., en respectant son rythme

Accueillir l'enfant en situation de handicap

Il convient de garder à l'esprit que lorsqu'on parle d'accueil d'un enfant handicapé, il s'agit avant tout d'accueillir un enfant, avec ses particularités. Il n'existe pas d'enfant handicapé «type», pas plus que d'enfant «normal». Tous ont leurs propres caractéristiques, leurs

et sa personnalité. (...) Nul besoin de faire de la surstimulation sous prétexte que l'enfant est déficient et donc plus lent dans ses acquisitions. Quant aux besoins spécifiques d'autres enfants, qui peuvent être liés à une surveillance médicale ou une stimulation particulière, ils sont de la responsabilité des équipes de professionnels du sanitaire et du médico-social en charge de l'accompagnement de l'enfant et de sa famille (les CAMSP, les CMP, les équipes hospitalières, etc.). L'accueil d'un enfant en situation de handicap n'est pas obligatoirement synonyme de difficultés supplémentaires (...) Bien sûr, certains handicaps peuvent être plus lourds à gérer au quotidien, certains enfants ont besoin d'appareillage et leur manutention peut sembler délicate, d'autres nécessitent un mode d'alimentation différent (gastrotomie). L'assistante maternelle aura alors souvent à surmonter la peur de «mal faire» et/ou de faire mal à l'enfant...



propres rythmes, leurs propres capacités. Il ne s'agit pas pour autant de nier les particularités de certains enfants, liées à la situation de handicap, mais bien au contraire de les reconnaître et d'en tenir compte pour accompagner l'enfant dans son développement.

contact@unesourisverte.org

DOSSIER **L'accueil de l'enfant en situation de handicap.**

L'assistante maternelle n'a nul besoin de connaître le dossier médical de l'enfant, juste de connaître ses besoins spécifiques, en particulier concernant la santé et la sécurité (convulsions, troubles de la déglutition, postures...) afin de l'aider à exprimer ses différentes compétences et ne pas mettre l'enfant en situation d'échec.

Et si elle est amenée à collaborer avec des professionnels «spécialisés», elle ne doit en aucun cas se transformer elle-même en thérapeute en essayant de «copier» leurs techniques! Au contraire, en restant dans son rôle d'accueillante, dans sa fonction d'éducation, **l'assistante maternelle permet à l'enfant d'être avec les autres, dans un milieu ordinaire, de vivre sa vie d'enfant. Le lieu d'accueil (en l'occurrence le domicile de l'assistante maternelle) est aussi un espace de répit pour l'enfant handicapé par rapport à des prises en charge thérapeutiques parfois très lourdes, exigeantes et fatigantes pour lui (orthophonie, kinésithérapie, ergothérapie, etc.)**

Nous vous invitons à lire la suite de cet article sur le site :

<http://www.enfant-different.org>

L'article complet a été publié dans la revue ARC, UFNAFAAM, 2008

www.ufnafaam.fr

Avec l'aimable autorisation de :

- **Judicaëlle Brioir** pour son témoignage et ses mots justes,

- **Sandra Onyszko**

Direction de la communication de l'UFNAFAAM

<http://www.ufnafaam.fr>



Association Une souris verte...

Service Information - documentation

19 rue des Trois Pierres - 69007 Lyon

<http://www.unesourisverte.org>

Portail collaboratif autour de l'enfance et du handicap :

<http://www.enfant-different.org>

Témoignage d'une assistante maternelle qui a suivi la formation « S'occuper d'enfants en situation de handicap » dans le cadre du DIF

Nathalie, assistante maternelle en Haute Saône, a été un jour sollicitée par une famille dont le jeune enfant était en situation de handicap.

N'étant pas formée à ce type d'accueil, elle a donc choisi de suivre la formation « accueil d'enfants en situation de handicap » afin de mieux comprendre les besoins spécifiques des enfants qui sont dans cette situation avant de s'engager dans cette voie.

« Avant d'accepter l'accueil d'un enfant en situation de handicap chez moi, il m'a paru important de réfléchir notamment aux difficultés que je pourrais rencontrer qu'elles soient réelles ou imaginaires ». Au début, je me suis dit : « Oui pourquoi pas ! Il n'y a pas de raison de refuser et en plus cela ferait du bien aux enfants dont je m'occupe déjà. Ils pourraient apprendre qu'il y a des enfants différents et ces nouveaux liens pourraient être enrichissants pour tous.

J'ai donc décidé de suivre la formation « Accueil d'un enfant en situation de handicap ». J'ai trouvé que la prise en charge semblait compliquée. Je ne pensais pas auparavant qu'il fallait avoir autant de compétences pour s'occuper aux mieux de ces enfants et répondre à leurs besoins.

La formation initiale d'assistante maternelle n'est pas suffisamment complète. Elle devrait notamment proposer un module spécifique sur cette thématique. Lors de cette formation « Sur le handicap » nous avons fait plusieurs mises en situations. Par exemple, nous avons fait un exercice en utilisant seulement un de nos deux bras ou une de nos deux mains afin de nous rendre compte de ce que vivait réellement les enfants.

Par ailleurs, j'ai compris que ma maison n'est pas adaptée, à l'heure actuelle, pour accueillir ces enfants dans les meilleures conditions.



J'ai donc été amenée à refuser cet accueil, je pensais être égoïste, mais pour l'instant cela me semblait encore difficile. Je tenais à féliciter tous ceux et celles qui s'engagent dans cet accueil. »

Nathalie

Témoignage de parents Haute-Saônois dont l'enfant est en situation de handicap

« Après la naissance de notre enfant, nous nous sommes renseignés sur les différents modes d'accueil et nous avons fait le choix d'une assistante maternelle.

A ce moment là, le handicap de notre enfant n'avait pas encore été diagnostiqué, c'est ensuite que la maladie est apparue.

Nous avons alors souhaité alterner accueil individuel et accueil collectif afin de proposer des environnements différents et de favoriser sa socialisation.

Ces deux modes d'accueils lui ont permis d'avoir d'avantage de contacts avec des enfants d'âges différents.

Nous avons toujours privilégié le bien être de notre enfant et nous faisons confiance autant à l'équipe collective qu'à l'assistante maternelle.

Lorsqu'il a atteint l'âge de trois ans, nous avons souhaité le scolariser à temps partiel. Une Assistante de Vie Scolaire Individuelle l'accompagnant au quotidien. A ce moment là, nous avons du choisir une autre assistante maternelle qui pou-

vait se rendre à l'école, ce qui fut une étape difficile car nous avons subi de nombreux refus. Mais au final, c'est notre enfant qui nous a guidés dans le choix de son assistante maternelle ».

Cette intégration permet de « montrer aux enfants que les gens peuvent être différents » souligne le papa. « Curieux et motivé, le contact avec ses pairs est apprécié par notre enfant et cela l'incite à progresser encore plus. Les autres enfants sont attentifs à ses demandes et sont très protecteurs. ».

Les parents soulignent l'importance d'une bonne cohésion entre tous les professionnels qui participent à la prise en charge de leur enfant, comme par exemple l'éducateur qui vient chez l'assistante maternelle pour travailler avec l'enfant régulièrement.

Le soir c'est l'assistante maternelle qui est chargée de leur faire un compte-rendu de cette action. Les parents nous disent avoir une entière confiance en elle.

Plusieurs P.A.I ont dû être mis en place afin d'expliquer le plus clairement possible le quotidien de l'enfant aux différents professionnels

(ce qui est possible ou non, le protocole médical,...)

L'assistante maternelle n'a suivi aucune formation en lien avec le handicap. Petit à petit, son professionnalisme lui a permis de répondre aux attentes et aux besoins du jeune enfant.

Projet d'accueil de l'assistant maternel :

Ce support permet de définir les modalités d'accueil. Il est en lien avec les conditions matérielles et de sécurité mises en place.

Il est important de réfléchir à l'accueil d'un enfant rencontrant des difficultés dans son développement.

Par exemple : Sa maison est-elle adaptée à l'accueil d'un enfant en situation de handicap ? Comment va-t-elle communiquer avec l'enfant ?

(Référence : la plume des relais n°31 Janvier, Février, Mars 2015)

Le P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé)

Ce document se présente sous forme d'un protocole écrit, élaboré à la demande de la famille entre les différents partenaires, il ne dégage pas les parents de leur responsabilité. Il permet de préciser ensemble les besoins particuliers de l'enfant : prise de médicaments, soins particuliers, régime, mobilier adapté,...

Il est important lors d'un accueil

d'enfant en situation de handicap de transmettre cette information aux parents qui ne seraient pas informés afin d'établir ce document. Pour plus de renseignements, il est possible de contacter la puéricultrice de votre secteur au **03.84.95.73.00**.

(Référence : la plume des relais n°29 Juillet, Août, Septembre 2014)

La **MSA** a créé un guide qui regroupe les services, les établissements et les associations de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.



Ce document est accessible gratuitement sur internet :

www.msafrenchcomté.fr/lfr/documents/98905/1004561/guide+handicap+Hte+S+et+TdeB.pdf

La communication gestuelle pour les petits et à quoi sert elle ?

« Ce n'est pas parce qu'un enfant ne parle pas encore qu'il n'a rien à nous dire.

Bien avant d'articuler son premier mot, il communique avec son corps et imite nos gestes. »

Il s'agit d'une adaptation de la Langue des Signes Française aux tous petits en ne signant que certains mots clefs. Il faut noter que le signe est toujours accompagné du mot à l'oral. La communication gestuelle pour les petits est une aide pour acquérir le langage oral tout comme le fait le « quatre pattes » pour la marche.

En effet elle sollicite la même zone neuronale du cerveau que le langage oral.

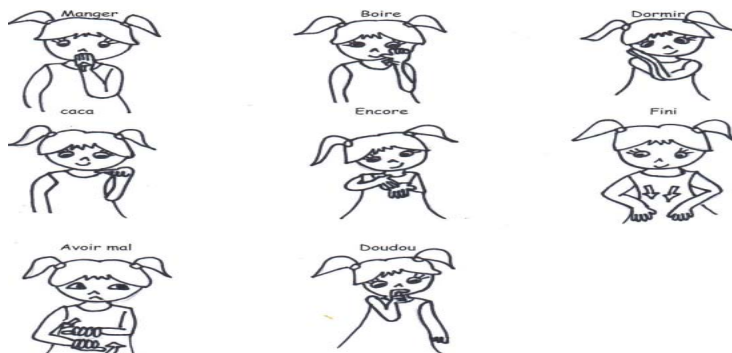
L'emploi de cet outil langagier à plusieurs bénéfices :

- Favoriser la communication avec le tout petit.
- Permettre au tout petit de se faire comprendre avant l'acquisition de la parole. (dès l'âge de 6 mois) Cela participe à diminuer les frustrations de l'enfant et favoriser son sentiment de reconnaissance et de confiance en lui-même.
- Favoriser la communication entre enfant et adulte mais aussi entre enfants.
- Favoriser l'observation, l'imitation et la mémorisation.
- Aider à la prononciation et à l'articulation.

Pour une communication optimale, il est important de ne signer uniquement les mots clefs à la hauteur de l'enfant.

Chaque enfant est libre de se saisir de cet outil ou pas. Dès que l'enfant maîtrise le mot sous forme oral les professionnelles peuvent arrêter de le signer.

Voici quelques mots que vous pouvez signer avec les enfants que vous accueillez :



Info locale :

« **Café du partage** » pour les parents d'enfants en situation de handicap (dd.90apf.asso.fr) ou **03.84.22.08.47**

Maison des association Rue JP Melville à Belfort

« **le café du partage est un projet porté par six parents d'enfants porteurs de handicap** »

C'est un lieu d'échange de connaissance , pour tous les parents sur des thèmes divers.

Objectifs :

- Permettre un lieu d'échange entre parents
- Aider les parents d'enfants porteurs de handicap ;, à vivre le quotidien de façon sereine
- Permettre aux parents de prendre un temps pour soi
- Montrer aux parents qu'ils ne sont pas seuls face à leurs difficultés.

L'IRCEM :

L'IRCEM vous propose 3 réunions sur le thème de « retraite et prévoyance » dans notre département: Réunions réservées aux professionnels de l'accueil individuel : Assistants Maternels et Gardes à domicile :

- Jeudi 8 octobre à Vesoul
maison des associations - 53 rue Jean Jaurès - salle n°8 - 20h

- Jeudi 15 octobre à Fougerolles -
salle des fêtes - 30 grande rue - 20h

- Jeudi 5 novembre à Pesmes - Mai son pour tous - place des promenades - 20h

Participation sur inscription, un groupe de 40 personnes minimum par date doit être constitué afin que l'IRCEM se déplace. Les inscriptions sont centralisées par mail :

reseauram70@gmail.com ou par téléphone :

Vesoul 03.84.97.17.46
Fougerolles 03.84.49.02.30
Pesmes 06.71.77.40.74

L'IRCEM c'est également un service d'écoute et d'accompagnement psychologique qui peut vous aider dans toutes les situations difficiles.

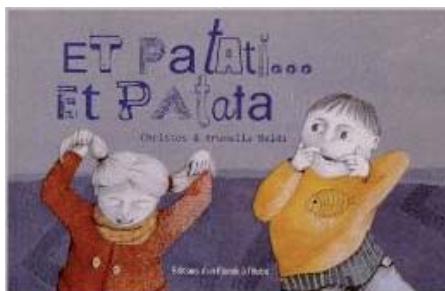
Service d'écoute PSYA au 0800737797 ou sur www.psy.fr.

Et Patati... Et Patata

Christos & Brunalla BALDI, éditions d'un Monde à l'autre, 2012 Patati parle, parle, parle. Il raconte, montre, décrit, invente et commente. Patata se tait.

Quand ils se rencontrent, Patati sème ses mots dans le vent pour Patata.

Elle les attrape au vol et les transforme en sourires. Et Patati... Et Patata



La petite casserole d'Anatole

Isabelle CARRIER, éditions Bilboquet, 2009 Bien entendu, vous connaissez l'expression « traîner une casserole ».

Anatole, du jour au lendemain, se retrouve avec une petite casserole rouge

qu'il doit traîner partout. Petit à petit les gens ne le regardent plus mais regardent la casserole. Devra-t-il donc se cacher toute sa vie ?



J'ai attrapé la dyslexie

Zazie SAZONOFF, éditions du Rouergue, 2005 Voici une petite fille qui « nage dans les mots ». Sa mère décide de consulter.

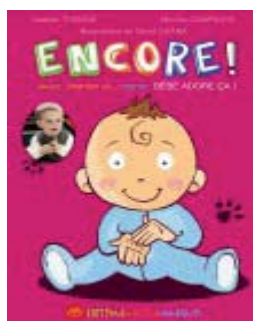
Le graphisme est au trait, les lettres dansent dans tous les sens, avec fantaisie, pour mieux finalement dire la dyslexie.



ENCORE !

Isabelle Thomas et Monica COMPANYS
Edition Monica Companys

« Prenez du plaisir avec votre bébé, jouez avec lui, chantez avec lui et échangez des petits signes avec lui ... Il adore ça ! »



Les temps d'animation au relais

Mardi 6 et vendredi 9 octobre	Table à savon
Mardi 13 et vendredi 16 octobre	Semaine « fruits » Merci à chacune d'apporter un ou deux fruits à partager
Mardi 3 et vendredi 6 novembre	« Les animaux rigolos »
Mardi 10 et vendredi 13 novembre	Peintur'lupette
Mardi 17 et vendredi 20 novembre	« Encre et bio cire »
Mardi 24 et vendredi 27 novembre	Modelage
Mardi 1 ^{er} et vendredi 4 décembre	Ça brille les paillettes!
Mardi 8 et vendredi 11 décembre	Colle et peinture
Mardi 15 décembre	Spectacle de fin d'année « Sur un arbre » par la compagnie Aérogramme de Montbéliard à 9h00 à la Salle des Fêtes d'Héricourt Inscription auprès de votre service RPAM avant le 30 novembre

Atelier d'Eveil psychomoteur (Groupe 1 et 2) :

01/10, le 12/11, le 26/11, le 10/12 et le 14/01 GS Grandjean 9h30 & 10h30

SORTIE RPAM : 15/10 - sortie Odysée du cirque sur inscription places limitées

Atelier d'Eveil à la lecture

(Pour les assistantes maternelles inscrites)

Le 08/10, le 05/11 et le 17/12 Médiathèque, nouvel horaire 9h00.

HORAIRES DE VOTRE RELAIS

Les horaires d'accueil habituels du secrétariat de votre Relais pour la période du 1er septembre au 7 novembre 2015 sont les suivants :

Nous vous accueillons au secrétariat :

Lundi : 13H30 à 15H00 - Mardi : 11H00 à 12H30 et de 13H30 à 15H00 - Jeudi : de 13H30 à 15H00 - Vendredi : 11H00 à 12H30 et de 13H30 à 15H00

Nous vous accueillons sur RDV :

Mardi : 13H30 - 18H00 - Jeudi : 13H30 - 17H00 - Samedi : 8H00 - 12H00

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à nous laisser un message ou à nous envoyer un mail avec vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter.

SE FORMER :

Et si vous vous formiez vous aussi ?

Dans le cadre de votre CPF vous pouvez bénéficier de formations sur le thème de l'accueil d'enfant en situation de handicap, plus d'informations dans le catalogue d'Ipéria ou sur le site:

www.iperia.eu

Trois formations existent :

- S'occuper d'un enfant en situation de handicap
- S'occuper d'un enfant en situation de handicap spécialisation « développer des activités adaptées au handicap de l'enfant »
- L'apprentissage de la langue des signes française.



N'hésitez pas à solliciter vos animatrices de RAM pour plus de renseignements.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT L'ENVOI DE VOTRE JOURNAL

Dans le cadre de sa mission d'information, votre RPAM vous propose chaque trimestre un exemplaire du journal départemental « la plume des relais ». A partir du mois de janvier 2016, vous recevrez « la plume des relais » par courriel. Le journal est consultable sur le site de la CCPH, et également en version papier au secrétariat de votre RPAM.

L'équipe du RPAM vous remercie de bien vouloir lui communiquer votre adresse mail par téléphone au **03.84.36.60.66** ou par mail à l'adresse suivante : **magali.mantion@payshericourt.fr**.